RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

19/12/2023

N° E23000081 /25

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 14/12/2023, la lettre par laquelle le préfet du Doubs demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'implantation d'une microcentrale hydroélectrique sur le site dit des "9 Moulins" à Montbéliard déposée par la commune de Montbéliard ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Rodolphe WACOGNE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel LANFUMEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet du Doubs, à Monsieur Rodolphe WACOGNE, à Monsieur Michel LANFUMEZ et à la commune de Montbéliard.

Fait à Besançon, le 19/12/2023

La présidente,

C. SCHMERBER

Pour copie conforme
La greffière en chef
Par délégation

R. Courlet